

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 64 (1926)
Heft: 32

Artikel: Au restaurant
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-220442>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE
PARAISANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à
l'Agence de publicité : Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

RESPECT AU DRAPEAU!

REST inouï qu'on ait tant de peine à obtenir de notre peuple l'observation des élémentaires devoirs de tout bon patriote envers la Patrie et son emblème, le drapeau.

Nous avons été péniblement impressionné, le 7 août, de voir, dans les établissements publics où des orchestres jouaient des airs de circonstance, entre autres, nos deux chants nationaux : « O! monts indépendants... » et le Cantique suisse, l'assistance continuer de bruyantes et souvent banales conversations et surtout rester assise. Plusieurs même avaient le chapeau sur la tête. C'est inadmissible. S'il est des sans-patrie, il est bon qu'on les distingue et les connaisse. Mais comment le peut-on quand ils se confondent avec les patriotes, dont, par suite d'une coupable insouciance, l'attitude est la même que la leur.

Combien de fois a-t-on vu, dans nos fêtes, dans nos manifestations nationales, des étrangers nous donner l'exemple des marques du respect dû à la Patrie. C'est profondément humiliant, cette leçon de patriotisme.

Quelqu'un nous racontait qu'étant dernièrement en Italie, il avait été vivement impressionné de l'empressement et de l'unanimité avec lesquels s'était levée une assemblée, à l'ouïe d'un chant fasciste. Le fascisme, aujourd'hui, symbolise le patriotisme italien. Et, lorsque le corps de musique qui participait à la manifestation, à laquelle assistaient plusieurs de nos compatriotes, joua, en leur honneur, l'air national suisse, tous les Italiens présents se levèrent et se découvrirent, dans un louable sentiment de déférence envers leurs hôtes étrangers. Ces hommages internationaux réciproques, rendus à la patrie, sont tout naturels et très nécessaires.

Et lorsque, dans la rue, passe le drapeau, pourquoi, spontanément, chacun n'enlève-t-il pas son chapeau ? Mais non, nous hésitons encore ; nous regardons autour de nous pour chercher l'exemple et, quand nous nous décidons et que, dans un geste timide et lent, nous saluons, au passage, l'emblème de la Patrie, c'est souvent trop tard, il a déjà disparu au tournant de la rue.

Et, pourtant, c'est si simple, c'est si naturel, ce geste. Pourquoi donc n'y habitue-t-on pas d'emblée nos écoliers. En leur apprenant à bien connaître leur pays et son histoire, que ne leur apprend-on, du même coup, à le respecter, à l'aimer et à observer spontanément, dans toutes les circonstances où cela se doit, les manifestations extérieures de ce respect et de cet amour !

X.

Vie de famille. — Un vieux dieten dit que... « rien ne vaut la vie de famille ». Combien il a raison ! Pourtant, il ne faut rien exagérer.

Ainsi, trouvons-nous, dans un confrère biquotidien, cette curieuse annonce :

« On demande un bon domestique. Petit train de campagne, six vaches, vie de famille. Blanchi et raccommode. Adresser, etc. »

On connaissait la vache qui regarde passer le train, mais celle qui blanchit et raccommode... en famille.

La petite Effie, âgée de cinq ans, examine avec une attention soutenue le chat allongé le long du feu de la cheminée. L'animal, dans cette douce chaleur, se met à ronronner voluptueusement. Effie bondit au boudoir de sa maman :

— M'man ! m'man ! crie-t-elle, venez-vite... le chat commence à bouillir.



LO PAISAN ET L'AGRONOME

SEDE-VO cein que l'è qu'on agronome ? L'è prâo defécilo de repondre. L'è on paisan que n'è pas paisan ! Lo paisan dusse demorâ à la campagne, s'è cllinnâ su la tepa tot lo dzo doureint, achomâ la terra, rasâ lo prâ, plliantâ, sênâ, arrâ, hertsî, toodre s'è choque et châ. L'agronôme, li, l'è bin on paisan, se vo voliâ, mâ ie pâo demorâ à la vela, p'è la tserrière de Bor âo bin la pllièce de St-François. Se l'attrape on mau de rita, n'è pas po cein que s'è trâo cllinnâ, âo bin que l'ausse fié su la terra avoué dâi zuti ; ie rase dâi iâdzo li-mimo âo bin l'è z'autro, mâ pas l'è prâ ; se plliantâ l'è dâo lezi, s'è too pas l'è pi et sa châ vaut gros. Et, tot parâi, cllião z'agronôme sant dâi tot fin po tot cein que s'agit dâi tsamp, dâi bou, dâi vegne, dâi prâ, mîmameint dâi courti et dâo plliantâdzo. L'ant recordâ tot cein dein l'è lâivro et l'ant inveintâ dâi nom po appellâ autrameint l'è z'affère de per tsi no, dâo Dzorât, dâo Gros-de-Vaud, dâo Jura, de la Brouïe, dâo Pai-d'Amont âo bin dâi z'Ormont.

La sau po l'è bîte, lâi dîant dâo chlorure de sodiourne, que cein vo baille lo bourlâcou rein que de l'oûre ; l'è tsampagnon, l'è z'appellant dâi fanérogame et mille z'autro z'affère dinse. Et pu sant à la novalla moûda. L'ant inveintâ l'è s'èietâose, l'è désandagnose, l'è ratélâose, l'è z'eimbottalâose, l'è tserri sein corne, l'è z'ertse sein deint, l'è tsè à ètsile su dâi pont sein z'ètsile, l'è machine à écâore que vo liettant et vo d'èliettant l'è dzerbe, l'è trai sein palantson et l'è z'èingré chimique.

To parâi, crâio que vant on boquetet liein, cllião z'agronôme. L'autr'hi ein avâi ion, Monsu Tubetta, que dèvesâve avoué lo père Grebon, on paisan dâo tot vilhio temps et que lâi faut pas racontâ dâi z'histoire de cllião novalla moûda. L'a oncora la faux, que manèie quemet on savâi fère dein lo vilhio temps, ie preind lardzo, s'èie su lo talon et dâi boune coutallâie, et principalameint ie met prâo drudze et prâo femé su s'è tsamp. Adan, l'autr'hi, que l'èpântive on pucheint tsè de femé po s'è truffie, Monsu Tubetta lâi fâ dinse :

— Vo vo z'arenâde, père Grebon, avoué voutron femé. Ein faut trâo ! Vo devetrâi betâ de cllião z'èingré que lâi dîant chimique et qu'on n'a pas fauna dâi sênâ atant. L'è z'agronôme sant s'uti que dâi serpeint. Ein a ion que tsertse onna drudze que onna bliessâie fasse atant d'effé qu'on pucheint tsè de femé. Adan, tot l'èingré que faut po femâ onna poussa, on porrâ lo portâ dein iena de s'è catsette de gilet.

— Oi, lâi repond lo père Grebon, et la recolta dein l'autra catsette. Marc à Louis.

Au restaurant. — Un chat rôde autour de la table du client.

Le client. — Garçon, chassez donc cette sale bête !
Le garçon. — Ah ! Monsieur, les jours où il y a du lapin sauté, le patron aime bien que le chat soit en évidence. Il appelle ça une rassurante précaution !

LES LUNETTES A LA MODE

POUR être chic, vraiment très chic, il est indispensable, actuellement, de porter des lunettes. Non point des besicles banales et désuètes comme celles de nos mères-grand ; mais des lunettes dont chaque partie doit avoir des dimensions absolument conformes aux prescriptions du code de la super-élégance.

Les verres et leur monture ont la forme et, à peu de chose près, les dimensions de sabords de bateau à vapeur ; les branches me font penser aux limonnières de quelque char de chasse.

Et, lorsque vous avez affublé cette colossale construction sur votre appendice nasal, que vous avez mis votre figure, jusqu'alors mignonne, entre les limonnières de l'objet, alors vous êtes chic, superlativement chic, bien que vous ayez absolument l'air de quelque hibou, ahuri de voir un feu de Bengale. Mais, voilà, c'est chic, très, très chic, alors, vous comprenez que chacun en veut porter pour être « à la page ».

Je connais des gens dont la vue a baissé tout d'un coup, d'un jour à l'autre. Un de mes amis s'est soudain aperçu qu'il était hypermètre au dernier degré ; un autre, faute d'un défaut de vue suffisant, ne supporte plus la grande lumière ; il lui faut des verres de couleur et, par conséquent, des lunettes. La petite dactylo du bureau d'en face, a laissé choir, par mégarde, le lorgnon qu'elle portait jusqu'alors, et probablement devenu trop vieux jeu ; tout cela, pour acheter des lunettes.

Pour faire avaler au bon public l'inélégance de ces appareils, on leur trouve mille qualités que n'avaient pas les anciens modèles : champ visuel plus grand, monture plus légère, solidité à toute épreuve et que sais-je encore ; penser le contraire serait s'attirer les foudres de l'honorable corporation des opticiens. Pour moi, je ne leur vois qu'une seule qualité, à ces lunettes ; mais une qualité indiscutable qui résume et éclipe tout à la fois ; toutes les autres : « C'est la Mode ! » et voilà ! Enfants, n'y touchez pas !

Pierre Ozaire.

AU GRAND CONSEIL VAUDOIS EN 1848

Monsieur et non « Sieur ».

LE Bulletin du Grand Conseil, qui aura bientôt cent ans d'existence, est une source intéressante pour l'histoire, non seulement politique et administrative, mais aussi pour celle des coutumes et des mœurs de notre canton.¹

J'ai tiré de cette publication, à l'intention du Conteur, le curieux document reproduit ci-après, qui m'est tombé par hasard sous les yeux. Il nous montre le prix qu'attachaient déjà nos grands-pères aux questions d'étiquette et de politesse.²

M. Henrioud.

L'ordre du jour est le rapport de M. Wenger sur une pétition de 18 habitants de Lausanne, relative au mode de rédaction du procès-verbal des séances du Grand Conseil, quant à la désignation des individus.

Dans beaucoup de cas, disent les pétitionnaires, la forme n'est rien, mais dans d'autres, elle peut avoir quelque valeur. C'est ce que vous avez souvent connu, Messieurs, dans la rédaction de différentes lois. Nous avons remarqué que dans le procès-verbal de vos séances on adapte quelquefois à certains noms l'épithète de sieur et à d'autres celle de Monsieur : « Monsieur un tel présente son rapport sur la pétition